

ARRETE N° 2023-14

<u>OBJET</u>:Fonctions d'Officier de l'Etat Civil – célébration mariage Monsieur Eric PEREDES

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard)

CONSIDERANT le cas d'empêchement du Maire et de ses Adjoints de par leur absence de la Commune le SAMEDI 20 MAI 2023.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Eric PEREDES, Conseiller Municipal est délégué à titre temporaire pour exercer concurremment avec Nous les fonctions d'officier d'Etat-civil

ARTICLE 2: La présente autorisation est valable pour le samedi 20 MAI 2023 de 15H00 à 17h00.

ARTICLE 3: le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et copie en sera transmise à

- -Monsieur le Procureur de la République
- -Monsieur le Préfet

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la commune.

MARGUERITTES (Gard), le 15 mai 2023



Rémi NICOLAS,

Maire de Marguerittes